

## Comité de vigilance

### 1. MANDAT

Le mandat du Comité de vigilance de Lachenaie a été discuté et approuvé par ses membres lors de la rencontre du Ce mandat consiste à :

- Faire des recommandations à l'exploitant concernant l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations existantes ou en projet, dans le but d'atténuer ou de supprimer les Impacts du site d'enfouissement de Lachenaie sur le VOISINAGE et l'environnement.
- Donner à des représentants du voisinage et des organismes les moyens concrets de s'informer sur les opérations du site et sur les projets en développement, d'en évaluer les conséquences, d'assurer le suivi des activités au site et de transmettre au public les renseignements pertinents.
- S'informer sur les opérations du LET et sur les projets en développement, en évaluer les conséquences, en assurer le suivi
- S'assurer que l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales
- S'informer sur les opérations du lieu d'enfouissement technique et sur les projets en développement, en évaluer les conséquences et en assurer le suivi ;
- Transmettre à la population les renseignements pertinents sur la gestion des équipements ;
- S'assurer que l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales

### 2. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

- Participer de manière responsable aux réunions du comité.
- Prendre connaissance de toutes les informations pertinentes concernant l'exploitation du site, ainsi que ses impacts et nuisances sur le VOISINAGE et l'environnement ainsi que des documents et compte rendu pour discussion lors des rencontres.
- Examiner les études, les dossiers et les rapports du suivi environnemental pour donner des avis sur les impacts du LET et sur les modalités d'opération ;
- Donner des opinions et faire des recommandations sur les opérations et sur les possibilités d'amélioration du LET Lachenaie ;
- Retransmettre les renseignements obtenus sur le site, ses opérations et sa gestion aux concitoyens et aux représentants d'organismes du milieu.
- Surveiller la provenance, le type et le volume des déchets qui entrent au site
- Examiner les études et dossiers pour donner des avis à CEC sur les impacts du site
- Donner à CEC des opinions et des recommandations sur les mesures de sécurité et de contrôle en matière d'environnement
- Revoir les plaintes de citoyens